

Sophie Chirat

Coordonnatrice départementale de la Mission
de Lutte contre le Décrochage Scolaire du Rhône
Lycée Professionnel Alfred de Musset à Villeurbanne, Académie de Lyon

L'ADOLESCENT DÉCROCHEUR, UNE PROBLÉMATIQUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Rhizome: *Pouvez-vous définir le « décrochage scolaire » ?*

Sophie Chirat: Nous pouvons dire que ce phénomène est ancien puisqu'il remonte au début du 20^e siècle. Auparavant, une partie de la population était touchée par ce phénomène puisque les enfants de paysans décrochaient à certaines périodes de l'année, en fonction des saisons et des récoltes. Ils étaient eux-mêmes décrocheurs même s'ils n'étaient pas dénommés comme tel. Il faut attendre la massification de l'école et la crise des années 70 pour que le décrochage scolaire devienne un problème de politique publique. Le décrochage actuel est associé à la crise de l'emploi et au chômage des jeunes qui a débuté au début des années 1980. À partir de ce constat, le thème de l'insertion va s'imposer progressivement dans les textes réglementaires et législatifs du ministère de l'Éducation Nationale.

Le terme d'insertion est développé à la même période pour étudier la corrélation formation-emploi (Tanguy, 1986). Des études en sociologie et en économie vont déboucher sur la mise en place d'actions ou de structures : plan « 60 000 jeunes » en 1984, dispositif d'insertion des jeunes de l'Éducation nationale (DIJEN) en 1986, mission d'insertion des établissements scolaires (circulaire-92-143 du 31 mars 1992), qui fut transformée en mission générale d'insertion (circulaire-96-134 du 10 mai 1996) pour devenir depuis avril 2013 la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS).

La mise en place de ces structures répond à trois objectifs essentiels : l'insertion est mise au même niveau de priorité que la performance scolaire : « L'insertion des élèves : un objectif pour le système éducatif au même titre que la réussite aux examens et la poursuite d'études » (circulaire-92-143 du 31 mars 1992) ; l'insertion passe par l'obtention d'une formation professionnelle avant la sortie du système éducatif : « Tout jeune doit se voir offrir, avant sa sortie du système éducatif et quel que soit le niveau d'enseignement qu'il a atteint, une formation professionnelle » (loi-89-486 du 10 juillet 1989) ; enfin, l'Éducation nationale doit assurer cette mission pour tous : « L'acquisition d'une culture générale et d'une qualification reconnue est assurée à tous les jeunes, quelle que soit leur origine sociale, culturelle ou géographique » (loi-89-486 du 10 juillet 1989).

Depuis le décret du 31 décembre 2010, le Code de l'Éducation fixe le niveau de qualification minimum que tout élève ou apprenti doit atteindre (art. D 313-59 et L. 313-7) : « un baccalauréat général ou un diplôme à finalité professionnelle enregistré au répertoire national des certifications professionnelles et classé au niveau V ou VI de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation ».

Certains auteurs, comme Catherine Blaya (Blaya et Hayden, 2003) insistent sur le terme de « décrochage » et non de « décrocheur ». En effet, le terme de décrocheur implique que le jeune est seul responsable de sa situation de décrochage et qu'il se trouve dans une situation figée. Alors que le terme de décrochage scolaire désigne « le processus [de sortie] plus ou moins long qui n'est pas nécessairement marqué par une information explicite entérinant la sortie de l'institution » (Guigue, 1998). Il est donc différent de la démission, qui est une rupture volontaire déclarée, et de l'exclusion, qui est une décision administrative. La « déscolarisation » confirme un détachement progressif, voire une « désaffiliation » de l'élève à l'égard de l'école. En amont, l'absentéisme chronique et les exclusions temporaires ou définitives des établissements en sont des manifestations mais peuvent aussi en être le déclencheur.

Rhizome : *Quelles sont les missions des dispositifs MLDS ?*

Sophie Chirat : La MLDS vise à prévenir et à prendre en charge le décrochage scolaire. Par des actions de prévention au sein des établissements scolaires, elle s'efforce de réduire le nombre de sorties sans qualification. Sa mission est également d'accueillir et de mobiliser les jeunes âgés de plus de 16 ans quittant le système éducatif sans avoir obtenu de diplôme ni un niveau de qualification suffisant. Les établissements scolaires sont impliqués dans ces actions et accueillent les jeunes qui bénéficient ainsi d'un statut scolaire. Ces actions, nommées « Accueil Remotivation » (AR) ou « Qualification-Insertion » (QI), ont pour objectif de permettre aux jeunes concernés de reprendre confiance en eux-mêmes ; de recréer du lien avec l'environnement social, éducatif et familial et d'acquérir les connaissances et les compétences complémentaires pour accéder à la qualification. Cette prise en charge peut prendre différentes formes en fonction du profil et des besoins des jeunes repérés. Le dispositif « AR Allophone », par exemple, est destiné aux jeunes non scolarisés, non francophones arrivés récemment en France, sans emploi ni formation, âgés d'au moins 16 ans. Les objectifs de ce dispositif sont identiques à ceux du dispositif AR, mais ils s'accompagnent d'un renforcement des compétences linguistiques orales et écrites visant à faire acquérir aux jeunes un niveau d'autonomie suffisant afin qu'ils puissent suivre une formation diplômante.

Au-delà de son activité menée au titre de la prévention, en lien avec les établissements scolaires, la MLDS travaille en étroite collaboration avec les responsables des « plates-formes de suivi et d'appui aux jeunes décrocheurs » et des réseaux Foquale (FoRmation QUALification Emploi) dans le cadre des actions de raccrochage scolaire. Elle est également amenée à développer de multiples partenariats locaux, parfois sous forme d'alliance éducative, avec d'autres instances concernées par les enjeux du décrochage : associations, collectivités territoriales, chambres consulaires, entreprises, services sociaux, de santé, de justice. Par exemple, la chambre

régionale de métiers et de l'artisanat, la chambre de commerce et d'industrie régionale, les Académies de Lyon et de Grenoble et le Pôle Emploi ont répondu conjointement, en septembre 2015, à l'appel à projets « Parcours Réussite Apprentissage » lancé par le ministère du Travail. Ce parcours sera mis en œuvre dès mars 2016 afin d'en faire bénéficier 1 500 jeunes désireux de signer un contrat d'apprentissage.

Les missions du coordonnateur MLDS auprès des jeunes s'articulent autour de trois axes principaux : dans le domaine de la prévention du décrochage scolaire, dans le domaine de l'identification et du repérage des jeunes décrocheurs ; dans le domaine de la remédiation du décrochage. Il participe activement à la coordination administrative, financière et pédagogique d'une ou de plusieurs actions MLDS mises en œuvre au sein d'un établissement support. Il doit notamment assurer l'élaboration du projet pédagogique et financier ; la constitution de l'équipe pédagogique ; l'organisation de l'accueil et du suivi des jeunes dans l'établissement support ; la mise en place d'interventions collectives et individuelles ; la recherche de solutions pour les jeunes.

Rhizome : *Quel public est accueilli par la MLDS ?*

Sophie Chirat : Initialement, la MLDS accueillait des jeunes qui décrochaient depuis moins d'un an du système scolaire classique, les jeunes issus de formations continues ou en apprentissage étaient très peu représentés. Depuis trois ans, la prise en charge de ces jeunes a été élargie au vu de la définition européenne qui définit le décrochage comme « un processus qui conduit un jeune en formation initiale à se détacher du système de formation jusqu'à le quitter avant d'avoir obtenu un diplôme. Ce processus est observable quel que soit le système de formation initiale : formation relevant du ministère de l'éducation nationale, formation relevant du ministère de l'agriculture, jeune sous statut d'apprentissage »¹. De manière générale, cette définition englobe tous les jeunes âgés entre 16 et 25 ans, qui ne vont pas au bout de leur formation, qu'ils soient en formation continue, en apprentissage, ou sous statut scolaire, et qui ne parviennent pas à être diplômés.

Le droit au retour en formation créé par la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république conforte l'engagement du gouvernement à prendre en charge rapidement les jeunes sans diplômes et à leur proposer de nouvelles opportunités d'acquérir une qualification. Deux décrets et une circulaire n° 2015-141 du 20 mars 2015 sont venus préciser les modalités de mise en œuvre du droit au retour en formation pour les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire sans diplôme ou sans qualification professionnelle. Au sein de l'académie de Lyon, tous les acteurs dont les coordonnateurs MLDS sont mobilisés pour accueillir ces jeunes. Pour l'instant, très peu de jeunes rentrent dans ce cadre-là. La majorité du public accueilli par la MLDS concerne essentiellement des jeunes âgés entre 16 et 20 ans, mais ce type de demandes se multiplie auprès de l'Académie. Des plateformes de suivis et d'appuis aux décrocheurs (PSAD), qui sont des dispositifs de coordination interinstitutionnelle se sont développés dans des territoires liés aux bassins de formation en 2013. Ces dispositifs réunissent beaucoup de partenaires – la Mission Locale, Pôle Emploi,

¹ <http://eduscol.education.fr/cid48490/definition.html#lien1>

l'Éducation Nationale, les réseaux Greta², la formation continue, les Centres de formations d'apprentis (CFA), les établissements privés, les éducateurs, la PJJ – et traitent les besoins d'un territoire donné. De fait, aujourd'hui un nouveau public est pris en charge par la MLDS.

La particularité du site MLDS est sans doute le public accueilli, puisque la grande majorité des jeunes provient de troisième générale, SEGPA³, ou de formation en alternance. C'est pourquoi les jeunes accueillis ont en moyenne 16 ans. Ce public se retrouve en MLDS, au vu principalement d'absence de solution possible en fin de troisième, pour des raisons multiples qui se résument comme suit : orientation subie ou non adaptée au profil scolaire, redoublement, problème de comportement, absentéisme important, niveau scolaire faible. D'autres élèves, dont le nombre est en constante augmentation, sont issus de première année de CAP et de Bac Pro et parfois de seconde générale et technologique. Enfin, en collaboration étroite avec l'équipe éducative de l'établissement pénitencier pour mineur, le suivi de quelques jeunes à leur sortie de prison est assuré par la MLDS. L'accompagnement de la famille est important dans la scolarité des jeunes. De manière générale, si la famille n'est pas réellement présente pour accompagner les jeunes dans leur scolarité dès l'école primaire ou le collège, cela peut être une fragilité qui peut amener au décrochage.

Hormis la question de l'orientation scolaire, les jeunes en situation de décrochage peuvent également rencontrer des difficultés économiques personnelles et familiales, ou des problématiques judiciaires. Quand elles sont très importantes elles peuvent empêcher les jeunes à se remobiliser autour des apprentissages, et leur causer des troubles du comportement ou les plonger dans des états dépressifs. De plus, si le décrochage peut être lié à des problématiques personnelles, le système scolaire peut également participer au décrochage. C'est pour pallier ce phénomène que la réforme du collège vise à remédier le décrochage qui a aussi comme facteur le système scolaire. Elle vise aussi à essayer d'avoir une autre manière d'envisager les apprentissages et d'évoluer sur des pratiques pédagogiques diversifiées et différenciées afin de répondre au mieux à la diversité des élèves pour leur permettre de réussir et de développer de nouvelles compétences (via la démarche de projet des enseignements complémentaires par exemple).

Si l'on reprend les différentes typologies des élèves en décrochage scolaire présentés dans le rapport d'évaluation et d'expérimentation « lycée de toutes les chances »⁴, on constate que le dispositif MLDS est constitué majoritairement de jeunes « désengagés » et « inadaptés » cumulant les problèmes, tant sur le plan des apprentissages que celui des comportements. Les « discrets », qualifiés de « faibles mais sérieux », sont très peu représentés⁵.

Rhizome: *Quelles sont les conséquences du décrochage ?*

Sophie Chirat: Les conséquences individuelles, mais aussi collectives, de ces sorties prématurées du système éducatif sont lourdes, puisque les jeunes sans diplômes n'ont pas accès à l'emploi, ont des problématiques de santé et sont particulièrement exposés à la précarité, qu'elle soit économique ou sociale. Aujourd'hui

² Les Greta sont des structures de l'Éducation nationale de formations à destination des adultes.

³ Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA).

⁴ Ferréol, G. (2005). *Lycées de toutes les chances*. Académie de Lille.

⁵ Une typologie des élèves décrocheurs potentiels a été présentée par Michel Janosz une typologie des décrocheurs potentiels. Cette typologie compte quatre types de décrocheurs : inadaptés, discrets, désengagés et sous-performants.

il y a un parallèle à mettre entre l'emploi et un jeune diplômé ou non, puisque le contexte de l'emploi actuel fait qu'un jeune qui n'est pas diplômé a peu de chances de trouver un emploi.

Le décrochage scolaire constitue donc un enjeu humain (en termes de qualité de vie et de préjudice psychologique - estime de soi), social (précarité et santé dégradée) et économique majeur (un coût pour la société d'environ 230 000 euros/décrocheur).

Rhizome: *Aujourd'hui, quelle est l'évolution de ce phénomène ?*

Sophie Chirat: Les chiffres de décrochages annoncés en 2013 étaient très importants puisqu'ils estimaient environ 140 000 jeunes en situation de décrochage en moyenne chaque année⁶. Mais il a été révélé que les bases de données n'étaient pas exactes. Le système interministériel d'échanges et d'information (SIEI) qui est en charge de repérer les jeunes en situation de décrochage consulte les bases de données des établissements scolaires, des Greta, des CFA et de la Mission Locale afin d'établir ces chiffres. Ces bases de données sont inscrites au niveau national. Toutefois, très souvent nous pouvons constater que le jeune trouve une autre solution un mois après l'enregistrement des bases de données. Les chiffres annoncés ne reflétaient pas du tout la réalité notamment dans le Rhône, puisque sur certains bassins environ 5 000 ou 6 000 jeunes avaient été repérés en situation de décrochage. Un très grand travail a été fourni par le centre d'information et d'orientation (CIO) en rappelant ces jeunes, et ils se sont aperçus que plus de 50% de ces jeunes-là étaient en solution : en emploi, en formation qualifiante ou en l'apprentissage. Par la suite, des solutions de droit communs ont été proposées aux jeunes qui étaient toujours en situation de décrochage en fonction de leur profil et de leur besoin. Ce gros travail de repérage a permis de mettre en place des réponses adaptées, puisque l'échantillon incluait certains profils et des situations particulières. Finalement, ce diagnostic territorial a permis à des PSAD de monter des projets qui répondent à la demande. Le travail partenarial a permis de faire des diagnostics bien précis en fonction des territoires, notamment parce que les réponses diffèrent sur les territoires urbains et ruraux.

Depuis 2013, la MLDS est beaucoup plus amenée à travailler en amont face à ce problème et plus particulièrement en faisant en grande partie de la prévention au sein des établissements. Le travail à faire qui est le plus important se fait au sein des établissements, en prenant en charge ces jeunes-là au moment où des signes de décrochages apparaissent et avant qu'ils décrochent définitivement. Le décrochage est multifactoriel. Des groupes de prévention au décrochage scolaire (GPDS) ont été créés dans tous les établissements et comprennent un référent décrochage scolaire bien identifié par chaque établissement. Ces groupes sont constitués des chefs d'établissements, les CPE⁷, des enseignants – ce qui n'était pas forcément le cas auparavant –, les coordonnateurs MLDS, COP⁸, infirmières, assistantes sociales et parfois d'autres partenaires extérieurs. Des bilans réguliers sont formulés, hebdomadairement ou mensuellement. Ce groupe se réunit quand nous sommes alertés sur des élèves qui présentent des signes avant-coureurs du décrochage qui sont très variés, comme l'absentéisme, la passivité, de l'agressivité,

⁶ « Mobilisation contre le décrochage scolaire : bilan de l'action entreprise sur l'année 2013 et perspectives pour l'année 2014 ». <http://www.education.gouv.fr/cid76190/mobilisation-contre-le-decrochage-scolaire-bilan-2013-et-perspectives-2014.html>

⁷ Conseiller Principal d'Éducation (CPE).

⁸ Conseillers d'Orientation Psychologues (COP).

le repli sur soi ou des conduites addictives par exemple. En fonction du repérage de ces jeunes, des tutorats sont mis en place.

Rhizome: *Quelle définition donnez-vous des adolescents difficiles ?*

Sophie Chirat: Schématiquement, je vois dans le terme « adolescents difficiles » plutôt les jeunes qui sont accueillis en classes relais⁹. Ce sont des jeunes qui ont de très grosses problématiques de comportement et qui font éclater les cadres très rapidement. La MLDS n'accueille pas forcément que ce type de jeunes. Toutefois, quand ces jeunes sont encadrés par la MLDS, ils peuvent raccrocher au dispositif. L'hétérogénéité et la mixité des groupes est réellement une richesse de ces dispositifs. Des jeunes qui ont de très grosses problématiques de comportement sont mélangés à des jeunes qui ont des problématiques judiciaires, mais aussi à des jeunes étrangers ; certains viennent du collège, d'autres du lycée ; et ce groupe provient de l'ensemble du territoire. Elle permet également d'avoir un regard de ces pairs différents, par exemple quand des jeunes qui « mettent le bazar » se retrouvent face à des jeunes qui ont parcouru des milliers de kilomètres pour venir en France et qui ont des expériences et des parcours de vies difficiles, cela leur permet de relativiser un peu leurs problématiques, d'être moins dans la révolte et d'être optimistes. Nous essayons au maximum d'éviter de recréer des espèces de mini-quartiers au sein des établissements pour ne pas reproduire les schémas qu'ils ont déjà pu vivre pendant des années.

Rhizome: *Qu'est-ce qui fait qu'ils raccrochent au système ?*

Sophie Chirat: Ce qui fait qu'un jeune raccroche c'est le fait qu'il retrouve la confiance en l'institution à travers la confiance en un référent adulte, quel qu'il soit. Un accompagnement régulier, constant, structurant et encadrant permet de développer une relation significative entre l'élève décrocheur et le référent est une stratégie essentielle du processus de rattachement. Pour le cas de la MLDS, elle permet au coordonnateur d'approfondir la connaissance qu'il a de l'élève, à la fois de ses forces et de ses difficultés, et constitue un élément de motivation important pour l'élève. L'attitude positive de l'accompagnateur est un préalable à la persévérance et la réussite scolaire de l'élève tout au long de l'accompagnement au sein de la MLDS : la conviction que tous les élèves ont des aptitudes et atouts pour réussir ; la volonté de travailler étroitement avec les parents et d'autres personnes importantes dans la vie de l'élève afin d'œuvrer ensemble à favoriser son engagement scolaire (enseignants, COP, éducateurs, assistante sociale, infirmière, tuteurs en entreprise) ; la persévérance, la rigueur, et la constance dans l'accompagnement ; une détermination à communiquer, négocier et résoudre des situations conflictuelles.

« Amener quelqu'un d'un point à un autre, faire sortir, tirer hors » est la définition de « educere » racine du mot éduquer. Éduquer, c'est donc ouvrir le sujet sur le monde, aux autres et l'amener à prendre sa place dans le groupe. C'est transmettre des savoirs et savoir-faire nécessaires pour justement s'orienter dans le monde. Il n'y a pas de méthode miracle pour atteindre cet objectif mais les réussites doivent nous interroger sur les moyens qui peuvent être mis en œuvre face à la problé-

⁹ Les dispositifs relais (classes et ateliers) permettent un accueil temporaire adapté des collégiens en risque de marginalisation scolaire et ont pour objectif de favoriser la rescolarisation et la resocialisation de ces élèves. « Dispositifs relais : classes et ateliers relais ». <http://eduscol.education.fr/pid23264/dispositifs-relais.html>

matique du décrochage. Le décrochage scolaire n'est pas une situation figée mais en constante évolution, donc réversible. Nous avons affaire à des jeunes encore immatures auxquels ne peut être rejeté le droit de remettre à demain l'envie de savoir et le goût de son usage. Winnicott (Winnicott, 1990, p. 202) écrit : « Au moment de l'adolescence, l'immaturité est un élément essentiel de santé. (...) Et pour l'immaturité, il n'y a qu'un seul traitement, l'écoulement du temps et la croissance vers la maturité que seul le temps peut favoriser ».

BIBLIOGRAPHIE

- Blaya, C. et Hayden, C. (2003). *Constructions sociales des absentéismes et décrochages scolaires en France et en Angleterre*. LARSEF/ Observatoire européen de la violence scolaire.
- Chirat, S. (2014). *Itinéraire d'un jeune décrocheur au sein de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire*. Diplôme Inter Universitaire Adolescents « difficiles ».
- Ferréol, G. (2005). *Lycées de toutes les chances*. Académie de Lille.
- Guige, M. (1998). Le décrochage scolaire. In M. C. Bloch et B. Gerde (dir.), *Les lycéens décrocheurs*. Lyon : Chronique sociale.
- Janosz, M. (2000). *L'abandon scolaire chez les adolescents : perspective nord-américaine* (VEI Enjeux, n° 122).
- Tanguy, L. (1986). *L'introuvable relation formation/emploi*. Paris : La Documentation française.
- Winnicott, D.W. (1990). *Jeu et réalité*. Paris : NRF.